

Les dérapages de la démocratisation et leurs conséquences socioéconomiques au Congo-Zaïre (1990-1997)

Jean Pierre LOTOY
ILANGO-BANGA
Docteur en Sciences
Politiques,
Professeur à
l'Université de
Kinshasa, Chercheur
au centre d'Etudes
Politiques (CEP).

L'incapacité du Parti-Etat d'assurer au peuple congolais son émancipation sociale et matérielle constituait une preuve que seule la restauration de la démocratie était susceptible de briser les dernières chaînes d'avilissement qui étranglaient le peuple ⁽¹⁾.

Le bilan des trois décennies d'auto-détermination prônée par le régime avait été jugé « globalement négatif » en 1990. A la base de ce bilan déplorable il y avait une vision du monde motivée par la recherche des spécificités nationales, sans les acquis de l'extérieur ⁽²⁾. L'action publique était orientée vers un enrichissement éhonté d'une poignée de gens au déterminant de la grande majorité des citoyens ⁽³⁾.

A cette situation socioéconomique précaire était venue se greffer « la mort politique » des dignitaires du Parti-Etat décrétée, *motu proprio*, le 24 avril 1990 par le Maréchal Mobutu. Ce diktat présidentiel provoqua la débandade dans les rangs de l'oligarchie politique dont certains des membres se métamorphosèrent en opposants politiques.

Ainsi donc, l'annonce unilatérale de la « restauration » de la démocratie par le président Mobutu était porteuse de germes de conflictualité. La classe politique se divisa en deux tendances également excessives qui, plongées dans l'intransigeance (pouvoir) ou le radicalisme (opposition), croyaient détenir le monopole de la vérité. Le jeu politique devenait indigeste et le combat d'idées une « guerre des fauves » qui n'ont eu pour mérite que

1 Pour plus de détails sur la restauration de la démocratie au Zaïre, l'on peut lire avec profit LOBHO LWADJUGUDJUGU, *Troisième République au Zaïre*, Kinshasa, Bibliothèque du Scribe, 1991, p. 13-15, 165 et suivantes.

2 Il s'agit d'une mauvaise inculturation des pratiques d'émancipation. Pour y remédier, on peut lire J. P. LOTOY ILANGO-BANGA, *Partenariats entre les multinationales et l'Etat. L'exemple de la RD Congo*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 15-82.

3 Lire à ce sujet J. KANKWANDA MBAYA, *L'économie politique de la prédation au Congo-Kinshasa. Des origines à nos jours 1885-2003*, Kinshasa-Montréal-Washington, Icredes, 2005.

le blocage du processus démocratique ⁽⁴⁾. Dans le chef du pouvoir, plusieurs stratagèmes empêchèrent l'esprit de compromis et rendirent ainsi difficile le retour à une vie démocratique normale.

Dans ce contexte, on peut se poser une double question : pourquoi la classe politique congolaise a-t-elle été traversée par l'intransigeance ou le radicalisme au point d'empêcher l'aboutissement du processus démocratique ? Quelles sont les causes de ce blocage ? En d'autres termes, qu'est-ce qui explique l'échec du processus démocratique au Zaïre entre 1990 et 1997 ?

En considérant la marche en dents de scie de ce processus, l'on peut faire le constat du fossé ayant existé entre les aspirations populaires et l'option des dirigeants politiques. Le blocage du processus démocratique au Zaïre procède du contraste entre l'option réformiste du régime politique telle que prônée ou voulue par la classe dirigeante et le souhait d'une rupture radicale avec le passé tel que voulu par le peuple ⁽⁵⁾.

La présente étude a pour objectifs de démontrer que les contradictions longtemps étouffées par le monolithisme du Parti-Etat avaient atteint leur paroxysme en explosant au lendemain du 24 avril 1990 et de peindre le décor d'autodestruction du régime mobutien la veille de la « révolution du 17 mai 1997 ». Cette analyse permettra une mise en évidence du déficit d'une intelligence sociale dans la saisie stratégique de la vocation historique de l'Etat congolais ou de la prise en compte des aspirations profondes de la population par l'action publique. Cette contradiction profonde est à la base de la bipolarisation de la classe politique qui hante toujours ce pays comme une ombre macabre ⁽⁶⁾.

Pour ce faire, notre étude va s'articuler autour de quatre volets, outre l'introduction et la conclusion, à savoir : (i) la difficile restauration de la démocratie, (ii) l'échec de l'option réformiste, (iii) le marasme socioéconomique et (iv) les conséquences du dérapage du processus démocratique.

1. La difficile restauration de la démocratie

Selon l'expression d'Alain Touraine, la démocratie « autonomie de la société politique ⁽⁷⁾ », a été vécue au Zaïre dans un contexte de conflictualité inévitable.

D'abord la Loi Fondamentale du 19 mai 1960, qui créait l'architecture institutionnelle de la jeune république, calquée sur le modèle belge, consacrait

4 LOTOY ILANGO-BANGA, *Démocratie et Troisième République. Les causes du blocage*, Kinshasa, Parade, 1992, p. 2-3. Lire également BANYAKU LUAPE EPOTU, *Lettre ouverte à Masire. La palabre politique congolaise*, Kinshasa, Ed. Noraf, 2013, p. 23-37 ou M. MUTINGA MUTUISHAYI, *RDC à l'aube de la 3^{ème} République : Démocratie ou démocratie ?*, Bruxelles, Espace Afrique, 2005, p. 17-31.

5 Les consultations populaires le prouvent : le peuple zaïrois voulait un changement radical à défaut d'une révolution.

6 M. MUTINGA MUTUISHAYI, *RDC à l'aube de la 3^{ème} République*, p. 17.

7 A. TOURAINE, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard, 1994, p. 260.

la lutte d'influences et la confusion dans la conduite harmonieuse des affaires publiques de l'Etat ⁽⁸⁾.

Sur le plan politique, les premières élections du Congo indépendant mirent aux prises deux cartels politiques antagonistes : le cartel Ilele, ouvertement pro-occidental, et le cartel MNC/ Lumumba, soupçonné d'être de connivence avec le communisme international. Cette situation, prise dans le contexte du conflit idéologique appelé « guerre froide », ne pouvait guère présager un avenir radieux pour la jeune démocratie congolaise.

C'est ainsi que le 30 juin 1960, le discours improvisé de Patrice Emery Lumumba donna la preuve de l'anti-occidentalisme de son auteur et aggrava l'incident diplomatique, en le rendant irréparable.

Ainsi donc, dès cette date, ont été secrétés les germes d'une situation explosive qui commença par la mise en congé du Parlement mis en place en 1960. L'instauration de la dictature mobutienne, aux fins de contrôler l'exploitation des richesses du pays, reposait aussi sur le besoin d'avoir un seul interlocuteur et un pouvoir fort ⁽⁹⁾. La démocratie congolaise naissante sera donc étouffée dans l'œuf et toutes les tentatives de retour à la légitimité parlementaire de 1960 ou de restauration d'un régime politique pluraliste seront annihilées.

1.1. Un processus de démocratisation toujours en panne

Au 30 juin 1960, le Congo avait un parlement élu, un gouvernement constitué des institutions provinciales démocratiques. En dépit des écueils dus à un déficit de coaching politique, l'instauration de la démocratie dans ce pays était donc effective.

C'est ainsi que plusieurs tentatives de renforcement de cette démocratie naissante furent initiées. Mais toutes ont fini par être cassées par l'Occident ou, tout au moins, par des acteurs bénéficiant de sa compréhension et/ou de son appui ⁽¹⁰⁾. La raison avouée était d'éviter que le Congo-Zaïre ne bascule dans le camp communiste.

Cependant, vers les années 1980, l'on assista à l'effondrement du communisme, sous l'impulsion de la *perestroïka*, et à la cessation, faute de combattants, du conflit idéologique baptisé « guerre froide » ⁽¹¹⁾. Ce soubresaut, que l'envi-

8 KAUMBA LUFUNDA, « Préface », in BANYAKU LUAPE EPOTU, *Lettre ouverte à Masire*, p. 6.

9 Le 30 juin 1960, au Palais de la Nation, au discours jugé trop paternaliste du Roi des Belges, BAUDOUIN I^{er}, et à celui « complaisant et révoltant » du Président Joseph KASA-VUBU, le Premier Ministre LUMUMBA, bousculant l'ordre du jour du Parlement et le protocole d'Etat, improvisa un discours musclé qui mit à découvert méfaits et horreurs de la colonisation belge au Congo. Cet incident diplomatique réconforta la stratégie belge de soustraire le Katanga du Congo et la détermination américaine d'assassiner LUMUMBA, un « homme imprévisible ». En fait, combinées, les deux stratégies remirent en question la démocratie au Congo.

10 Ces tentatives ont été initiées tout au long de l'évolution sociopolitique du Congo-Zaïre. D'abord sur le plan constitutionnel, on a observé un certain consensus autour de la relance de la démocratie : en 1964, la constitution dite de Luluabourg avait consacré la démocratie et le pluralisme politique ; en 1967, le peuple congolais, consulté par référendum, avait approuvé un régime démocratique et un système bipartiste. Ensuite, au niveau des forces politiques, la résistance était quasi permanente.

11 Pour saisir les soubresauts de ce conflit et ses incidences géostratégiques, on peut lire Gérard ARBOIT, *Au cœur des services secrets*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2013, p. 32-40.

ronnement international causa au régime mobutien, trouva un écho favorable dans le peuple congolais. En effet, lorsque à la résignation ou à l'indifférence du peuple congolais vint se greffer la crise économique due essentiellement à la chute des cours du cuivre à partir de 1973, le désespoir s'installa et tout le peuple commença à prendre conscience du caractère contingent du système politique national.

Pendant ce temps, le Maréchal Mobutu, qui avait floué et inquiété ses protecteurs occidentaux avec les mesures de zaïrianisation de 1973 et qui n'avait pas pu concrétiser son septennat du social initié en 1984, cessa d'être incontournable et de jouer le rôle dont on l'avait investi, en Afrique Subsaharienne. Mais, à l'instar d'un fauve blessé qui tente un dernier sursaut d'orgueil, le Maréchal du Zaïre décréta, « seul devant sa conscience », la démocratisation du pays, le 24 avril 1990.

Il faut noter cependant qu'à partir de cette date, le problème qui se posait était de savoir comment passer de la dictature à la démocratie, c'est-à-dire de la Deuxième à la Troisième République, par la voie de la réforme, car les protagonistes, qui étaient presque tous animateurs des structures du Parti-Etat, n'entendaient nullement se disqualifier et étaient bien déterminés à jouer quelque rôle politique dans la Troisième République ⁽¹²⁾.

Pour y parvenir, Mobutu, qui n'en était pas à sa première tentative de replâtrage démocratique initiée *motu proprio* ⁽¹³⁾ et que les Consultations populaires avaient convaincu du désespoir du peuple, proposa un schéma unilatéral. Il décida donc de la révision de la Constitution en vigueur par « son » parlement.

En décidant, de façon cavalière, la démocratisation de la vie politique nationale, le président Mobutu avait voulu se donner la conscience tranquille en démontrant au peuple qu'en sa qualité de chef, il ne pouvait qu'être bon ; ce sont ses collaborateurs, cadres du Mouvement Populaire de la Révolution (MPR), qui étaient mauvais ⁽¹⁴⁾. En fait, voulant demeurer le seul maître du jeu politique au Zaïre, Mobutu avait pris le devant en dissolvant le Parti-Etat et en proposant unilatéralement le schéma à suivre.

Naturellement, cette façon paternaliste d'agir du chef de l'Etat avait déplu à plus d'un dignitaire du MPR, Parti-Etat. Plusieurs observateurs de la scène politique Zaïroise avaient estimé que le Président de la République

12 L. MOSENGWO Pasinya, « La démocratisation au Zaïre et ses protagonistes », *Zaïre-Afrique*, n°275, mai 1993, p. 279.

13 Pour faire face à toute situation critique qui risquait de mettre en péril son pouvoir, le Président Mobutu avait pris l'habitude d'anticiper les événements par des nominations ou d'autres stratagèmes. En 1977, par exemple, après la première guerre du Shaba, il nomma deux vice-présidents du conseil Exécutif (gouvernement), MM. ENGULU et NGUZ, avant de lancer sa décentralisation de façade. On peut lire avec intérêt LOTOY ILANGO-BANGA, *Le parti et la constitution. Essai d'analyse de l'incidence du MPR sur la constitution zaïroise*, Mémoire de Graduat en SPA (inédit), UNILU, 1983, p. 21.

14 En fait, le pouvoir autocratique secrète des illusions et entretient des mythes qui font passer le chef aux yeux du peuple comme dénué de tout soupçon mais constamment induit en erreur par ses collaborateurs qui, par nature, ne peuvent être que mauvais.

aurait dû convoquer un congrès extraordinaire du Parti-Etat en vue de baliser en douceur l'avènement de la Troisième République et de proposer un schéma concerté. Et comme la vie en société est régie par le binôme action-réaction, bon nombre de politiciens se liguerent contre Mobutu en créant des partis politiques dans l'intention de contrer toute initiative unilatérale ultérieure du Maréchal-Président.

Avec le projet du schéma du Président Mobutu et la décision de la « nouvelle » opposition de bloquer toute initiative unilatérale ultérieure, le multipartisme avait débuté sur fond de conflictualité qui le mettra souvent en panne.

Ainsi, l'idée de réforme, à laquelle tous les protagonistes (pouvoir et opposition) avaient souscrit, renfermait en elle-même les germes de conflictualité. Le nœud du problème résidait dans les prétentions des uns et des autres qui, bien qu'ayant tous contribué à plonger le pays dans un marasme socio-économique indescriptible, voulaient encore jouer un rôle dans la Troisième République. Comme plusieurs « nouveaux » opposants étaient des personnalités aux faiblesses connues, Mobutu chercha à jouer à l'arbitre en prenant le devant. Mais, fort du soutien du peuple dont ils avaient gagné la confiance, notamment à cause des *mea culpa* exprimés à la Conférence Nationale Souveraine (CNS), les dirigeants de l'opposition radicale rejetèrent systématiquement toute initiative de Mobutu.

1.1.1. De la Commission constitutionnelle à la Conférence Nationale Souveraine

En effet, lorsque le président Mobutu prit une nouvelle initiative pour créer une Commission constitutionnelle, l'opposition rejeta ce projet, qualifia la loi sur les partis politiques de « scélérate et inique » ⁽¹⁵⁾ et préconisa, en lieu et place d'une Commission constitutionnelle, une Conférence Nationale Souveraine (CNS).

Au fond, la CNS puisait sa substance dans le patrimoine politique congolais : l'habileté des Congolais à négocier pour accorder leurs violons politiques discordants. Mais, à la différence des concertations politiques vécues dans le passé, la CNS constituait une tentative de l'opposition d'amener les tenants du pouvoir à céder une partie de l'impérialisme et à cohabiter avec elle, sans qu'il y ait eu d'élections. Ce type de compromis, dont l'initiative est souvent le fait de l'opposition et non du pouvoir ⁽¹⁶⁾, n'est valable que lorsque les deux parties s'accordent jusqu'au bout ⁽¹⁷⁾.

15 Pour KABANGULU NGOY-KANGOY, cette expression a été utilisée pour la première fois par M. Kamitatu Massamba. Voir *La transition démocratique au Zaïre (avril 1990- juillet 1994)*, Kinshasa, CIEDOS, Université de Kinshasa, 1995, p. 33.

16 Cette formule a été d'application en Italie lorsque le parti communiste accepta l'éventualité d'une gestion gouvernementale commune avec la démocratie chrétienne, dans le but de sortir la nation d'une situation politique et économique grave. Lire C. DEBBASCH et alii, *Lexique de politique*, 5^{ème} édition, Paris, Dalloz, 1988, p. 87.

17 Les négociations entre acteurs politiques au Congo ont toujours produit l'effet d'un feu de paille par manque de sincérité et ont, à terme, échoué. Lire BANYAKU LUAPE EPOTU, *Lettre ouverte à Masire*, p. 23-33.

Or, la Mouvance présidentielle (nom donné au camp du Président Mobutu) n'était pas d'accord de se dessaisir d'une partie de son pouvoir, mais pensait le consolider par des débauchages. D'où, les nombreuses tentatives de blocage de la CNS.

La nomination d'Etienne Tshisekedi comme premier ministre, le 22 juillet 1991, intervint au moment où la réouverture de la Conférence Nationale Souveraine était projetée au 31 juillet. Sans doute, en annonçant lui-même cette nomination pour marquer la réconciliation, Mobutu voulait apprivoiser la CNS. Heureusement, ayant compris ce subterfuge, le peuple contraignit Tshisekedi à décliner « l'offre » du Maréchal.

1.1.2. Le Haut Conseil de la République (HCR)

Malgré plusieurs tentatives de blocage, la dynamique de la CNS était tellement forte ⁽¹⁸⁾ que les travaux se poursuivirent jusqu'à l'élection du premier ministre et au vote d'un « Acte portant dispositions constitutionnelles relatives à la période de transition ».

La CNS acheva ses travaux le 6 décembre 1992, dans la confusion. Elle fit ainsi un atterrissage forcé qui aboutit notamment à la mise en place du Haut Conseil de la République (HCR) et à la limitation du pouvoir exécutif du Président de la République, à qui on confiait désormais un rôle symbolique de garant de l'unité nationale et qui devait régner sans gouverner.

Comme toujours, la Mouvance présidentielle réagit d'abord en exigeant l'élargissement du gouvernement Tshisekedi, issu de la CNS. Ensuite, devant l'opiniâtreté de Tshisekedi, Mobutu le révoqua et confia la gestion du pays aux secrétaires généraux de l'administration publique, le 10 décembre 1992. En fait, on était de plein pied dans une logique de conflictualité.

1.1.3. Le conclave du Palais de la Nation

La révocation de Tshisekedi, l'atterrissage forcé de la CNS, le gouvernement des secrétaires généraux (jugé illégal) et les frustrations du HCR avaient créé une situation de tension qui commençait à inquiéter. Les évêques catholiques publièrent un message qui constituait un véritable cri d'alarme : « Des actes posés par les dirigeants politiques du Zaïre sont de nature à bloquer définitivement la voie du dialogue et le processus de démocratisation en cours dans notre pays. Ils mettent en péril les institutions établies et acceptées par le peuple, en même temps que la paix, la liberté et le salut de la communauté nationale. Ces actes confirment l'opinion selon laquelle, l'après Conférence Nationale Souveraine est égal à l'avant Conférence Nationale Souveraine » ⁽¹⁹⁾.

18 Le premier ministre Jean NGUZ, se servant de son droit de pouvoir organisateur, n'avait pas trouvé mieux que d'interdire la CNS. Mais, le 16 février 1992, les chrétiens de Kinshasa organisèrent une marche pacifique et exigèrent la réouverture de la CNS. Des hommes et des femmes tombèrent sous les balles de la police et de l'armée.

19 Comité Permanent des Evêques du Zaïre, « Un effort supplémentaire pour sauver la nation », *Zaïre-Afrique*, n° 275, p. 269.

Ce climat de tension s'aggrava avec l'injection du billet de 5 millions de Zaïres qui fut immédiatement démonétisé par Tshisekedi qui s'estimait toujours « premier ministre ». Une grève des fonctionnaires fut organisée pour contester le collège des secrétaires généraux présidé par Zushi, le secrétaire général à l'enseignement supérieur et universitaire. Naturellement, le pouvoir, qui avait encore les coupures de 5 millions, ne trouva pas mieux que de payer les militaires avec ces coupures, en vue de contraindre la population à les consommer. Ceci ne pouvait que provoquer des actes de violence, de vandalisme et de vol. En effet, les 28, 29 et 30 janvier 1993, Kinshasa fut secoué par des pillages qui alourdirent le marasme économique.

C'est dans ce contexte que Mgr Monsengwo, qui croyait aux vertus du dialogue, initia le conclave du Palais de la Nation. Mais celui-ci sera vite récupéré par le camp du chef de l'Etat qui mit sur pied une nouvelle Constitution (Acte constitutionnel harmonisé relatif à la période de transition), élut un nouveau premier ministre, en la personne de Faustin Birindwa, camarade à l'UDPS d'Etienne Tshisekedi et restaura le parlement de l'ancien régime (mars 1993).

Ce fut donc le dédoublement officiel des institutions qui envenima davantage la situation et donna lieu à d'autres négociations en vue de sauver la nation et sa démocratie.

1.2. Les tentatives de sauvetage du processus démocratique

Le dédoublement des institutions (deux Constitutions, deux parlements, deux gouvernements), ne laissa plus la classe politique indifférente. L'idée de nouvelles concertations commença à germer à telle enseigne qu'en mai 1993, l'opposition (radicale) prit contact avec le chef de l'Etat ⁽²⁰⁾. C'est alors que furent organisées les concertations politiques du Palais du Peuple qui débouchèrent sur l'adoption d'un texte constitutionnel unique (Acte constitutionnel de la Transition), doublé d'un Protocole d'Accord, et sur la mise en place d'un parlement unique constitué de membres du HCR, de l'ancien conseil législatif et des participants aux concertations. Ce fut la naissance du Haut Conseil de la République-Parlement de Transition (HCR-PT). Cependant, ce compromis du Palais du Peuple ne dérogea pas à la règle générale qui veut que la marche vers l'émancipation nationale dans ce pays soit toujours jalonnée d'embûches, de trahisons et de blocages. En effet, les concertations du Palais du Peuple avaient tout prévu, sauf l'animateur de la primature, laissant ainsi une nouvelle ouverture au blocage.

²⁰ Ce contact signé le 22 mai 1993 à Gbadolite, village modernisé du président Mobutu, sera révoqué le 20 juillet, naturellement parce que le Maréchal n'avait pas montré « des signes de bonne foi » exigés par l'opposition. Lire, à ce sujet KABUNGULU, *La transition démocratique au Zaïre* p. 199-200.

1.2.1. Les concertations politiques du Palais du Peuple et la naissance du HCR-PT

Organisées sous la modération de Mgr Laurent Monsengwo Pasinya, président du HCR, les concertations du Palais du Peuple avaient pour objectif général de mettre fin au dédoublement institutionnel, en vue de conduire le pays vers des élections démocratiques dans la concorde.

En fait, la mise en place du HCR-PT avait consacré la victoire des partisans de Mobutu (FPC) qui avaient désormais le contrôle total de l'impérisme. Comme tout passait dorénavant par le HCR-PT, rien n'échappait à la Mou-vance présidentielle qui y avait une majoritaire substantielle. La désignation du premier ministre était aussi soumise à cette logique.

La fin du dédoublement des institutions appelait naturellement la démission du gouvernement Birindwa et du gouvernement Tshisekedi. Cependant, un malentendu couvait au sujet de cette question. Pour l'opposition radicale, la fin du dédoublement des institutions signifiait la réhabilitation du premier ministre Tshikedi, élu par le peuple à la CNS. Pour la Mou-vance présidentielle, qui avait eu mal à pactiser avec un premier ministre imprévisible et arrogant et « accusait le premier ministre Birindwa de travailler en vase clos avec ses frères tribaux »⁽²¹⁾, il s'agissait de désigner un nouveau premier ministre⁽²²⁾. La nomination de Kengo Wa Dondo à la primature en 1994 surprit plus d'un⁽²³⁾.

Tout ce qui précède prouve que, pour Mobutu et ses partisans, la Transition n'était qu'un replâtrage destiné à camoufler et à pérenniser la dictature. En considérant que « personne n'a gagné les élections », le Maréchal se croyait encore et toujours la seule source de légitimité et de pouvoir. C'est ainsi que, depuis le 3 mai 1990, il développa subterfuges après stratagèmes pour rendre la Transition élastique, en faisant et défaisant des gouvernements. Avec la constitution du HCR-PT en janvier 1994, il était parvenu à consolider son pouvoir et à reporter régulièrement les échéances électorales, jusqu'à leur renvoi aux calendes grecques.

A la fin, toute la classe politique finit par considérer le président Mobutu comme incontournable et indispensable au moment où le peuple en avait assez. Ce malentendu ne pouvait que déboucher sur l'échec de l'option réformiste.

2. L'échec de l'option réformiste

Dans le contexte congolais des années 1990, l'option réformiste procédait tout simplement de la cécité politique ou de l'irresponsabilité de la classe

21 KABANGULU, *La transition démocratique au Zaïre*, p. 211.

22 KABANGULU, *La transition démocratique au Zaïre*, p. 220-221.

23 Au sujet de Kengo Wa Dondo et des péripéties ayant entouré son élection à la primature, on peut lire M. MUTINGA Mutuishayi, *Kengo Wa Dondo : Un premier ministre contesté. Légimité, expertise et nationalité douteuses*, Kinshasa, Editions du Potentiel, 1996, p. 254.

politique qui voulait tout obtenir (survie pour les uns ou repositionnement pour les autres) et cela, par des combines politiciennes sans recourir à l'arbitrage du peuple.

L'option réformiste, dans ses intentions et dans sa pratique, ne pouvait pas apporter la démocratie. En effet, celle-ci, en tant que « gouvernement du peuple par le peuple, n'acquiert son plein sens qu'en considération de ce qu'elle exclut [à savoir :] le pouvoir d'une autorité qui ne procéderait point du peuple » ⁽²⁴⁾.

Et pourtant, l'option réformiste constituait la toile de fond de toutes les démarches entreprises tant par le pouvoir que par l'opposition ou la communauté internationale, pour créer la sérénité et garantir l'aboutissement heureux du processus démocratique. En effet, depuis avril 1990 jusqu'à avril 1997, les protagonistes avaient travaillé conformément à la logique réformiste.

Il faut rappeler ici l'organisation sans succès de plusieurs concertations politiques. C'est ainsi que l'on était passé d'une concertation à une autre sans aucun résultat concret et durable. En effet, lorsque les nécessités de survie politique ou de repositionnement s'imposent comme les seuls stimuli du comportement des dirigeants et des regroupements politiques, les acteurs politiques deviennent inaptes à toute alliance durable et sont incapables d'accepter un compromis ⁽²⁵⁾. C'est ce manque de capacité à s'allier durablement et à accepter des compromis qui avait rendu la transition congolaise trop longue et languissante, avec une exacerbation de la misère du peuple et de la terreur sous toutes ses formes.

Le plasticage de maisons d'édition de la presse écrite et des résidences des membres de l'opposition politique, les enlèvements commandités par le pouvoir, les vols et viols organisés, les conflits tribaux ou ethniques localisés (notamment l'épuration ethnique orchestrée en 1992 au Katanga), l'instabilité gouvernementale avaient semé la désolation et prouvé l'inefficacité des stratégies arrêtées jusque-là.

L'option réformiste avait donc échoué et permis, peut-être sans le vouloir, le renforcement de la dictature, si bien qu'à l'issue des travaux de la CNS, Mobutu était reconduit dans ses fonctions de « père de la nation ». Par contre, au sein de l'opposition, la traversée du désert produisit un nouveau type d'homme politique qui endossait la peau de léopard le jour, pour haranguer des foules plongées dans la naïveté, et la peau de brebis la nuit, pour récupérer un peu d'argent chez Mobutu, chef de file des prédateurs.

En même temps, la production économique était le cadet des soucis des pouvoirs publics. Le vécu quotidien de la population ne faisait que se détériorer. Le pays était tout entier plongé dans un marasme socioéconomique sans précédent.

24 Georges BURDEAU, *La démocratie*, nouvelle édition, Paris, Seuil, 1966, p. 15.

25 Lire Leslie LIPSON, *La civilisation démocratique*, Paris, Tendances Actuelles, 1972, p. 171-178.

3. Le marasme socioéconomique

Le marasme socioéconomique dans lequel le peuple du Zaïre était plongé avait plusieurs causes lointaines, proches et immédiates. Toutes ces causes ont déclenché et (ou) renforcé le processus de paupérisation à l'extrême de la population, jusqu'à la plonger dans une misère sans nom. A ce sujet, le message des évêques catholiques en faisait un diagnostic sévère : « Plongés dans une misère indescriptible et face au cycle infernal de violences organisées ou tolérées par les dirigeants politiques et les pouvoirs publics, les Zaïrois ne savent plus où donner de la tête » ⁽²⁶⁾.

3.1. Le drame d'une gestion calamiteuse

Lorsque le Congo accède à la souveraineté internationale, le pays connaît déjà une inflation catastrophique : La dépréciation du franc congolais était de 27% et la diminution des réserves en devises atteignait le niveau zéro. Bien plus, les mesures économiques et financières prises la veille de l'indépendance par la Belgique avaient provoqué la fuite des capitaux au détriment du Congo, mais au profit des intérêts belges.

A l'issue de la Table Ronde économique, la loi du 17 juin 1960, dite *loi d'option*, permit ainsi au parlement belge de confisquer le portefeuille du Congo et de bloquer les revenus des sociétés à charte en Belgique. En effet, des 50 grandes sociétés représentées dans le portefeuille du Congo-Belge, il n'en resta que 18 pour le Congo ⁽²⁷⁾.

Cette situation resta longtemps la pierre d'achoppement dans les relations belgo-congolaises. Les Congolais se rendront finalement compte de la « roublardise » belge et finiront par en faire un des thèmes privilégiés du combat anti-impérialiste autant que de la propagande politique, sous le stratagème de l'indépendance économique. Cependant, au-delà du bien-fondé des intentions des dirigeants congolais, les stratégies arrêtées recelaient une forte dose d'irresponsabilité : le fameux contentieux belgo-congolais a souvent servi de tremplin aux dirigeants congolais pour couvrir un déficit de légitimité intérieure. Toutes les tentatives de résorption de ce contentieux n'ont été que l'effet d'une propagande politique destinée à distraire le peuple.

3.2. La zaïrianisation et ses effets pervers

La lutte menée pour l'indépendance économique a constitué, compte tenu de l'esprit arriviste des dirigeants politiques, un véritable couteau à double tranchant : loin de servir les intérêts du peuple, elle a produit une bourgeoisie

26 Comité Permanent des Evêques du Zaïre, « Un effort supplémentaire pour sauver la nation », p. 172.

27 Thomas GOUDOU, « Sociétés belges au Zaïre », in Ibrahima B. Baké. *Fondement historiques, politique, économiques et culturels*, Paris, Présence Africaine, 1990.

prédatrice qui a organisé le pillage du patrimoine national. Les mesures ainsi prises ont atteint leur paroxysme avec la zaïrianisation.

Les effets immédiats ressentis au lendemain des mesures de zaïrianisation de 1973 ont été néfastes pour la population. Car, ces mesures et celles de démonétisation (1979) ont touché plus les revenus du petit peuple (petits commerçants et paysans), sujets aux aléas de l'économie monétaire ⁽²⁸⁾.

En effet, la zaïrianisation a provoqué la destruction du tissu économique urbain et désorganisé les circuits d'achat des produits agricoles et de distribution des produits manufacturés. Elle a aussi découragé les investissements.

Toutefois, la tentative de mettre l'économie congolaise entre les mains des nationaux n'était pas un mauvais projet. Mais, l'inexpérience qui a entouré sa formulation et l'irrationalité qui a présidé à sa mise en œuvre ne pouvaient que provoquer des conséquences dont les effets se firent sentir pendant longtemps. Il s'agit notamment de l'inflation galopante, de la dégradation continue, du pouvoir d'achat, de l'exacerbation de l'esprit de cueillette et du pillage systématique des entreprises zaïrianisées.

C'est ainsi que les mesures de radicalisation, qui furent prises en 1975, ne portèrent guère de fruit, parce que les entreprises étatisées étaient abandonnées entre des mains inexpertes. Le fiasco enregistré en 1978 dans la mise en application du premier plan authentique de redressement économique et financier, baptisé « Plan Mobutu », était le résultat direct des effets pervers de la Zaïrianisation. Pour remédier aux insuffisances de ce plan qui n'avait pas pu apporter le bonheur au peuple, Mobutu décréta, en 1984, le septennat dit du social qui, lui non plus, ne put mettre fin au marasme socioéconomique du pays.

Comme on peut s'en apercevoir, la logique du pouvoir personnel stimule la gabegie et paupérise le peuple ⁽²⁹⁾. Et lorsque la démocratisation met en lice des dirigeants politiques qui s'opposent les uns aux autres par défi, les populations en souffrent à l'instar des herbes sous les pieds des éléphants qui se battent. Ce qu'on peut dire de la longue transition politique du Zaïre, c'est que quand il y a un dérapage politique, les conséquences socioéconomiques sont incalculables.

4. Les dérapages de la démocratisation politique et leurs conséquences socioéconomiques

Pour tout esprit lucide, la démocratisation au Zaïre, redevenu République démocratique du Congo en 1997, est l'aboutissement d'un long processus stimulé par une gestion économique et financière calamiteuse dont les contradictions ont éclaté dès les années 1974-1980.

28 F. BEZY, et alii, *Accumulation et sous-développement au Zaïre 1960-1980*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 1981, p. 115.

29 Lire Emmanuel DUNGIA, *Mobutu et l'argent du Zaïre*, Paris, L'Harmattan, 1994.

Dès cette période, il était clair que le monopartisme d'Etat encourageait le pillage systématique du patrimoine national. C'est ainsi que la population congolaise, paupérisée à l'extrême, commença à prendre conscience du caractère contingent du système politique mobutien qu'elle prenait désormais en aversion. A travers le territoire national, il existait désormais plusieurs foyers de tension généralement dressés contre le pouvoir.

Une lecture opportuniste de cette réalité permit à l'opposition politique de forger des thèmes de propagande et des mots d'ordre mobilisateurs qui commencèrent à inquiéter le régime du Mouvement Populaire de la Révolution (MPR).

En revanche, le président Mobutu, s'apercevant que la population servait de marchepied à l'opposition, décida de punir cette marque d'ingratitude, de façon exemplaire. En effet, lui qui se voulait « l'unique et seul sauveur du peuple zaïrois » et confondait déjà le destin de l'Etat avec sa personne, n'avait pas compris le comportement négativiste de ce même peuple qu'il avait tiré du chaos ⁽³⁰⁾.

C'est ainsi que Mobutu promit le déluge à ce « peuple ingrat et versatile ». Il poussa le cynisme au comble en initiant ou en tolérant des pillages. Au regard des dégâts causés par ces pillages, la prophétie maléfique du Maréchal (le déluge) se réalisa : 1.885 entreprises furent sinistrées, 47.435 emplois furent perdus, le tissu économique national se délabra avec comme conséquences immédiates, l'hyperinflation, le chômage, le déficit alimentaire, etc. ⁽³¹⁾.

Pendant la Transition, d'autres stratégies macabres du pouvoir furent conçues et réalisées. C'est le cas des jeux de hasard ou « phénomène Bindo » qui avaient pour objectif de distraire la population par l'illusion d'un bonheur immédiat après une petite mise, et de la détourner ainsi de l'actualité politique.

Le pouvoir ne s'arrêta pas là. La réforme monétaire, sans couverture, décidée en 1993, ouvrit la voie au bradage et à la contrefaçon organisée par les pouvoirs publics.

Ce terrorisme d'Etat et le démantèlement de l'économie nationale inquiétèrent plus d'un partenaire et donnèrent prétexte au gel de la coopération structurelle. Or, il n'y a pas de crime plus grave pour un prince que de mécontenter les grands et de semer le désespoir dans son peuple ⁽³²⁾. Pour avoir négligé cette leçon de Machiavel, dont il était pourtant un fervent lecteur, le Maréchal Mobutu signa de sa propre main le certificat de décès de son régime.

30 Souvent dans un tel contexte, le Maréchal se posait désespérément la question suivante : « Entre moi et le peuple, qui doit à qui ? ».

31 Mobutu disait souvent : « Avant moi c'était le chaos, après moi ce sera le déluge ... ». Ce bilan de l'Association nationale des entreprises du Zaïre (Aneza) que retrace Kabangulu n'est pas exhaustif : il ignore le secteur informel, très dynamique du reste, qui avait subi là un coup dur. Lire KABANGULU, *La transition démocratique au Zaïre*, p. 58.

32 Nicolas MACHIAVEL, *Le prince*, Paris, ER. Naves (Collection Carnier), 1965, p. 165.

Conclusion

« Si vous voulez tester la véhémence d'un homme habituellement pacifique, dit un proverbe bantou, frappez sa mère ou sa femme (« londo nk'etumba, kulela nde nyango la waali ») ». S'inspirant de cette sagesse pratique, on peut dire que « si vous voulez tester la maturité politique d'un peuple généralement docile, essayez seulement de toucher aux mécanismes de sa survie ».

Les divers abus de pouvoir orchestrés sur la scène politique Zaïroise pendant la transition démocratique pouvaient laisser croire que le peuple était naïf. Des slogans tels que « Complicité ou mariage Mobutu-peuple », « Otumoli Mobutu, otumoli ba mama (celui qui s'en prend à Mobutu s'expose à la malédiction de toutes les grandes dames de ce pays) » ont été scandés tout au long du règne de Mobutu. Mais, lorsque le peuple, plongé dans l'expectative ou dans la résignation, prit conscience des méfaits de la mégalomanie du monolithisme, Mobutu et son régime furent vomis. Désormais, l'alternance au pouvoir devenait inéluctable.

C'est ainsi que le blocage politique et le marasme socioéconomique, exacerbés pendant la Transition, ont provoqué un grand abcès dans le corps social. La voie était donc largement ouverte à l'explosion populaire ou à un coup de force. La situation sociopolitique était tellement mauvaise que la population était disposée à accepter et à soutenir tout ce qui pouvait lui permettre de se débarrasser du régime odieux du mobutisme et des mobutistes. C'est là que l'accueil chaleureux réservé à l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) trouve toute son explication. ■